RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Thionville-Est

MAIRIE
DE
BEYREN-LES-SIERCK
et son annexe : GANDREN
57570

ARRÊTÉ

n°2404 du 06/03/2025

Portant réglementation de circulation dans le cadre des travaux sur la RD64A pour réparer un parapet en maçonnerie endommagé

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

VU les articles L 2212.2 et L 2213.1 à L 2213.6 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU les articles du Code de la route concernant le stationnement interdit (art. R 417-10), et l'enlèvement des véhicules (art. R325-12 et suivants) ;

VU la demande du 06 mars 2025 du Département de la Moselle - UTT de Thionville – Mme Souhila ZENNIA sis 1 avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu à compter du lundi 10 mars 2025 jusqu'au jeudi 13 mars 2025,

CONSIDERANT qu'en raison du déroulement des travaux de réparation du parapet du pont à la sortie de Gandren en direction de Haute-Kontz, il y a lieu de restreindre la circulation à l'aide d'un alternat par signaux manuels, sur cette voie ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

La circulation sera réduite à une voie et régulée avec alternat par signaux manuels, pour permettre le déroulement des travaux du lundi 10 mars 2025 jusqu'au jeudi 13 mars 2025 ;

ARTICLE 2 :

Pendant cette période, à l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera à la charge, mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, à partir du lundi 10 mars 2025 jusqu'au jeudi 13 mars 2025 ;

ARTICLE 3 :

M. le maire de la commune de Beyren-Lès-Sierck, Madame la Commandante de Brigade de Gendarmerie d'Hettange-Grande, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au Département de la Moselle.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 06 mars 2025

Le Maire,
Philippe GAILLOT